

Tout d'abord, les deux camps attachent tellement d'importance au règlement de cette controverse qu'un échec à ce niveau pourrait signifier l'échec de toute la conférence.

Deuxièmement, si un régime international adéquat n'est pas instauré sur cette zone, nous ferons face à des conflits entre pays en voie de développement et pays développés. Le Canada pourrait être particulièrement désavantagé par une exploitation sauvage des ressources minérales, notamment du nickel qui constitue une bonne part de nos exportations de minerais et duquel dépend l'existence de collectivités entières au Canada.

Ainsi, dans l'intérêt de la justice internationale aussi bien que dans notre propre intérêt, nous devons consentir un effort maximal pour l'établissement d'un organisme international fort et économiquement viable.

Enfin, tous les Etats participants sont devenus plus conscients de la nécessité d'une gestion rationnelle des océans, par opposition au laissez-faire du passé. S'il est bon de conserver aux océans leur rôle traditionnel de voies des échanges, commerciaux et autres, et des communications entre les nations, il faut par contre renoncer à la liberté totale qui a si souvent mené à l'abus. Il faut permettre, voire encourager la navigation, la pêche, la recherche et l'exploration, mais dans le cadre d'une surveillance et d'une réglementation appropriées.

D'ailleurs, les discussions sur ce sujet portent en grande partie sur la rationalité de telles règles, leur source et leur application. Le Canada est un chef de file dans la protection du milieu marin. Nous avons déjà légiféré pour réprimer la pollution dans l'Arctique, le Golfe du Saint-Laurent, la Baie de Fundy, le bassin de la Reine Charlotte, et les détroits Dixon et Hecate. A toutes fins pratiques, nous gérons actuellement ces régions côtières selon notre conception de la gestion des zones économiques. Nous espérons que la conférence endossera ces concepts et leur donnera une application universelle, compte tenu des intérêts de la communauté mondiale au chapitre de la navigation internationale et des conditions écologiques ou géographiques particulières à certaines parties du monde.

Que pouvons-nous donc attendre de la prochaine session de la conférence, qui débute à Genève dans les 3 semaines?

Franchement, son mandat est si complexe et les divergences d'opinions qui subsistent si sérieuses que nous ne pouvons attendre de la conférence de Genève qu'elle termine sa tâche dans tous les domaines. Nous pouvons, par contre, en attendre des progrès très substantiels, d'une ampleur telle que nous devrions voir clairement les grandes lignes de la "solution globale" et établir le moment de son adoption.